

**Extrait du registre des délibérations
du conseil d'administration de
l'Institut polytechnique de Grenoble
Séance ordinaire du jeudi 27 juin 2024 à 13h30**

Le conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est tenu le jeudi 27 juin 2024 à 13h30, sous la présidence de Mme Christine GOCHARD, Présidente du conseil.

À l'ouverture de la séance, le nombre des membres en exercice présents et représentés atteignait un total de 30 membres sur les 34 membres en exercice que compte le conseil. Le quorum prévu par l'article 22 du décret n°2007-317 du 8 mars 2007 étant atteint, l'assemblée pouvait valablement délibérer.

Décision n°20240605

Vu le code de l'éducation, et notamment les articles L.711-1 et suivants ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP), et notamment les articles 175 à 177 ;

Vu le décret n°2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble ;

Vu l'article 1 du règlement intérieur de l'Institut polytechnique de Grenoble.

Budget rectificatif n°1 2024

Article 1-

Le Conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes pour Grenoble INP - UGA :

- 1 230 ETPT sous plafond et 335 ETPT hors plafond (total 1 565 ETPT)
- - 1 904 860 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 578 128 € en personnel
 - 3 605 589 € en fonctionnement
 - - 6 085 577 € en investissement

Le montant total des autorisations d'engagement est donc porté après ce budget rectificatif à 182 239 606 €.

- 7 047 543 € de crédits de paiement dont :
 - 578 128 € en personnel
 - 2 327 551 € en fonctionnement
 - 4 141 864 € en investissement

Le montant total des crédits de paiement est donc porté après ce budget rectificatif à 190 587 968 €.

- + 10 813 760 € de prévisions de recettes

Le montant total de prévisions de recettes est donc porté après ce budget rectificatif à 178 162 464 €

▪ + 3 766 217 € de solde budgétaire pour ce budget rectificatif. Le solde budgétaire est donc porté après ce budget rectificatif à – 12 425 504 €.

Article 2-

Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes pour l'ensemble de Grenoble INP, SACD compris :

- 23 326 603 € de trésorerie (soit une variation de 9 301 727 € par rapport au Budget Initial 2024)
- - 4 855 587 € de résultat patrimonial (soit une variation de 1 918 749 € par rapport au Budget Initial 2024)
- - 1 712 294 € de capacité d'autofinancement (soit une variation de – 1 360 650 € par rapport au Budget Initial 2024)
- 11 122 195 € de fonds de roulement (soit une variation de 3 341 455 € par rapport au Budget Initial 2024)

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Nombre de présents : 20
Nombre de pouvoirs : 10
Total présents et représentés : 30
Nombre de votants : 30
Nombre d'abstentions : 0
Total des suffrages exprimés : 30

Nombre de voix défavorables : 0
Nombre de voix favorables : 30

à l'unanimité des suffrages exprimés
 à la majorité des suffrages exprimés

Etienne GHEERAERT

Vice-président du Conseil d'administration
en charge de la stratégie, des RH et du
DD&RS

Etienne GHEERAERT
Vice-président du Conseil d'administration
en charge de la stratégie, des RH et du DD&RS
Institut polytechnique de Grenoble

Transmis au Rectorat le 28/06/24

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.